

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le Canada est déterminé à ne pas laisser l'impasse se perpétuer indéfiniment à Haïti. Le régime illégitime en place à Haïti a déjoué tous les efforts visant à rétablir la démocratie dans ce pays. Le Canada va continuer d'appliquer les sanctions, comme nous en avons tous convenu en octobre dernier.

[Français]

Le ministre nous dit qu'il ne veut pas que cette impasse continue indéfiniment. Et pourtant, c'est ce qui arrive. Ce n'est pas la première fois que des représentants du gouvernement en cette Chambre prononcent de belles paroles pour essayer d'encourager, de pacifier la communauté haïtienne qui vit au Canada. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada a fait de concret, de précis, pour s'assurer que la démocratie revienne en Haïti? Rien. Absolument rien de concret, sinon de beaux discours aux Nations Unies ou de beaux discours devant l'Organisation des États américains.

La proposition de mon collègue a justement pour but d'amener le gouvernement à faire quelque chose, à faire des pressions auprès des autres pays membres de l'Organisation des États américains et auprès des Nations Unies pour que des mesures concrètes soient prises pour s'assurer que le régime militaire qui mène depuis trop longtemps dans ce pays soit mis à sa place, soit mis en position de ne plus pouvoir gouverner comme il le fait depuis trop longtemps en Haïti, afin que la voix populaire, exprimée par des élections libres, puisse prévaloir et qu'un président dûment élu puisse gouverner avec des coudées franches, et non pas comme c'est présentement et comme c'est depuis trop longtemps.

Le président d'Haïti, s'il n'est pas de connivence avec les militaires, est démis de ses fonctions. Il est remplacé. Et c'est une marionnette qui mène, en apparence, les choses, alors qu'en réalité, ce sont les militaires qui dirigent l'État haïtien. Or, la démocratie dans ce pays est bafouée de la pire des façons, et ce n'est pas les quelques beaux discours du ministre aux Nations Unies ou devant l'Organisation des États américains qui va changer quoi que ce soit.

Le secrétaire parlementaire semble être surpris que nous revenions à la charge à ce moment-ci pour présenter un amendement à la résolution que nous avons appuyée antérieurement. Lorsque le gouvernement a présenté cette motion pour établir un embargo contre Haïti, pour s'assurer que des mesures économiques spéciales soient exercées contre ceux qui ont usurpé le pouvoir en Haïti et qu'ils soient mis à leur place afin que la démocratie soit réinstallée, bien sûr, tous les membres du Parlement ont appuyé cette motion du gouvernement.

À ce moment-là, nous pensions que le gouvernement était sérieux et que ces démarches, que cet embargo amènerait ces usurpateurs du pouvoir en Haïti à abdiquer et à laisser place à la démocratie. Or, on se retrouve, plusieurs mois plus tard, avec une situation qui n'a pas changé. Ce sont toujours les militaires qui, par en arrière, mènent ce pays et imposent une dictature militaire à ce peuple, un des plus pauvres de la terre et des plus démunis.

C'est au nom de cette solidarité humaine que je demande au gouvernement d'avoir plus de conviction qu'uniquement de belle paroles.

• (1730)

Je le dis avec d'autant plus de ferveur que j'ai le plaisir de connaître beaucoup d'Haïtiens qui vivent dans la région montréalaise et qui constamment me parlent, à moi ou à mes collègues, soit le député de Saint-Denis, soit le député de Saint-Léonard, soit le député de Saint-Laurent, qui avons tous des commettants d'origine haïtienne. Nous parlons avec ces gens et nous nous faisons dire constamment à quel point ils se sentent lésés par le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire en vue de disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée, avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Fuilleton* d'aujourd'hui.